

DÉLIBÉRATION du Conseil municipal

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Saint Jean de Monts

Le neuf février deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le trois février deux mille vingt-deux, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. JOLIVET Grégory, M. BARRAS Stéphane, M. CHARTIER Emmanuel, Mme MILCENT Anne, Mme LOZET Christel, M. CAILLAUD Daniel, M. CRETON Jean-Claude, M. MATHIAS Yves, Mme RIVIÈRE Amélie, M. LEPLU Christian et Mme CUCINIELLO Gaëlle.

Absentes :

Mme ROBERT-DUTOUR Diane, Mme PONTOIZEAU Nadia et Mme LIZÉ-MICHAUD Murielle.

Absents ayant donné procuration :

M. ROUSSEAU Alain, M. BÉTHUS Jacky, Mme BURGAUD Laure, M. PORTOLEAU Pascal, Mme PRUVOT Edwige, M. ÉVEILLÉ Pierre-Jean et M. HOREAU Vincent.

A été désignée secrétaire :

Mme RIVIÈRE Amélie

Service Affaires financières

DÉLIBÉRATION N°2022_012 DU 9 FÉVRIER 2022

OBJET : Demande de subvention au Département – Stade d'athlétisme

VU la délibération n°2020_094 du 15 décembre 2020 relative à la sollicitation auprès de l'État d'une demande de financement.

Rapporteur : M. Gérard MILCENDEAU, 3^{ème} adjoint au Maire.

EXPOSÉ

La Commune de Saint-Jean-de-Monts, par délibération 2020_094 du 15 décembre 2020, a sollicité auprès de l'Etat une demande de financement à hauteur de 30 % au titre de la mise aux normes sécurité et accessibilité de tous les bâtiments publics et équipements publics, ainsi qu'au titre de l'attractivité du territoire, pour la réfection et la réhabilitation du stade d'athlétisme.

La Commune souhaite présenter auprès du Département une demande de subvention pour cette opération inscrite en autorisation de programme et crédits de paiement pour un montant de 1 250 000 € HT soit 1 500 000 € TTC et d'actualiser le plan de financement.

Une demande de subvention est demandée à hauteur de 20% des travaux hors taxes. Le plan de financement serait le suivant :

Montant de la dépense HT	Montant de la subvention sollicité au titre de la DETR (maxi 300 000€)	Montant de la subvention sollicité auprès du Département 20%	Financement par la commune
1 250 000 € HT	300 000 € HT	250 000 € HT	700 000 € HT

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les nouvelles modalités de financement de l'opération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'attribution de la subvention auprès du Département et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le dix février deux mille vingt-deux.



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel